



N° 2852

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 8 février 2006.

## PROPOSITION DE LOI

*visant à favoriser l'engagement bénévole et associatif,*

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales,  
à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais  
prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR MM. CHRISTIAN VANNESTE et FRANCK GILARD

Députés.

**Nota.** – Ce document n'a pas été publié.